



Formation sur les OGM

3 modules de 2 heures + 1 heure d'échange syndical.

Formation à distance via Zoom en 3 modules

[Module 1](#) : mercredi 28 avril, de 17h00 à 19h00

[Module 2](#) : jeudi 29 avril, de 10h00 à 12h00

[Module 3](#) : vendredi 30 avril, de 10h00 à 13h00

Plusieurs temps structureront cette formation à distance :

1ère partie dédiée à la question, qu'est-ce qu'un Organisme Génétiquement Modifié ?

2ème partie sur les OGM sont-ils compatibles avec l'agriculture paysanne ?

3ème partie sur replacer les OGM dans un contexte plus large

4ème et dernière partie consacré à l'échange et au débat sur les sujets abordés et sur les suites à donner pour la Confédération paysanne.

Cette formation dans une démarche participative est une formidable occasion d'approcher, d'appréhender et d'approfondir le sujet.

Nous vous invitons donc :

Les 28 - 29 et 30 Avril 2021 aux heures indiquées à nous rejoindre via les liens Zoom qui vous seront transmis une fois que vous serez inscrit_e_s

Enjeux

Cette formation est utile pour tou.te paysan.ne qui s'intéresse aux questions liées aux semences, à la sélection variétale, qui veut mettre à jour ses connaissances sur le dossier OGM, et qui plus simplement veut savoir s'il cultive ou pas des OGM, si son troupeau en consomme ou si les abeilles en butinent ...

Objectifs de la journée de formation :

- Appréhender ce qu'est un OGM juridiquement et scientifiquement
- Comprendre les principales techniques de modification génétique ;
- Apprendre à déceler quels sont les produits, les semences ou les régions où sont présents des OGM
- Acquérir des éléments scientifiques et bâtir des argumentaires syndicaux en faveur de l'agriculture paysanne sans OGM
- Échanger et mutualiser sur les expériences et les actions en faveur du sans-OGM

Modalité de la formation : en distanciel – via plateforme Zoom

Accessibilité aux personnes handicapées : nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Durée de la formation : 7 heures en 3 modules avec **obligation de suivre tout le cycle.**

Organisme de formation : Fadear

n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A

n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193

Référencé au Datadock : n° 0014250



Public : responsables et paysans-nes adhérents_e_s au réseau Confédération paysanne / réseau des ADEAR
+ salarié_e_s les accompagnant dans ce domaine.

Prérequis : AUCUN

Avec l'intervention extérieure de :

Fred PRAT...

Christophe NOISETTE.....

Guy KASTLER.....

Zoé JACQUINOT.....

Animation : **Roxanne Mitralias, animatrice Chargée des dossiers Sanitaire, OGM, Agriculture Biologique, Produits Fermiers Confédération Paysanne**

Animateur – Facilitateur : Julien Melou, animateur FADEAR

Déroulé des sessions

Module 1 : 28 avril, de 17h à 19h/

Qu'est-ce qu'un Organisme Génétiquement Modifié ? Fred PRAT

Accueil à partir de 17h00 à distance

Accueil, introduction et présentation de la session et des objectifs, ajustement de la formation dans son déroulé, suivant les attentes des participant_e_s.

- Définition juridique : une construction historique et sociale
- Est-ce que les plantes que je cultive, les animaux que j'éleve, les microorganismes que j'utilise sont des OGM ? Tour d'horizon des principales techniques produisant des OGM.

Module 2 : 29 avril, de 10h à 12h/ Les OGM sont-ils compatibles avec l'agriculture paysanne ?
Christophe NOISETTE / Guy KASTLER (sur les vignes)

10h : Accueil - reprise et questions de compréhension et complémentaires suite à la veille.

- Qu'est-ce que le sans-OGM ?
- Pourquoi la coexistence est-elle impossible ?
- Comment se prémunir contre les contaminations de sa récolte ?
- OGM et agriculture biologique : il y a-t-il des OGM en bio ? le tournesol, le colza, le blé, l'orge, le maïs, les endives et autres chicorées, les choux, les hybrides F1, les nouveaux cépages viticoles... que je cultive et/ou qui nourrissent mes animaux sont-ils des OGM cachés ? Comment garantir que ce que je cultive ou achète ne le sont pas ?

Module 3 : 30 avril, de 10h à 13h/ Replacer les OGM dans un contexte plus large. Zoé JACQUINOT /
Guy KASTLER

10h : Accueil - reprise et questions de compréhension et complémentaires suite à la veille.

- Le brevet et aujourd'hui la numérisation (DSI), instruments d'appropriation et de destruction de la biodiversité naturelle
 - Le brevet et les nouvelles techniques GM (Guy KASTLER)
 - Déconstruire les arguments de l'industrie des biotechnologies
 - Comment agir pour protéger les paysans et l'agriculture paysanne ?
- Échanges et débats sur les suites de ces 3 modules : quelles perspectives et suites à donner à ce premier cycle, autre session faisant suite à cette 1ère ?
- 13h00 : Clôture de la journée, Bilan, Évaluation et Perspectives
 - 13h15 : fin de la 3ème matinée

** A l'issue de la formation : **Évaluation de la satisfaction** de la formation par les stagiaires, **quiz** sur le contenu de la formation et **évaluation** des compétences à travers une grille d'auto-positionnement, à distance.*

Méthode et pédagogie utilisé lors de la formation : apports fondamentaux (supports partagés et documents supports mutualisés partagés sur lien dropbox), questions/réponses, cas pratiques.

Infos pratiques pour accéder à la formation et au niveau accès informatique :

Cette formation aura lieu à distance. Veuillez contrôler la qualité de votre connexion internet.

En cas de problème vous pouvez nous contacter.

Vous pourriez avoir besoin d'un casque et d'un micro. N'hésitez pas à faire un essai en installant l'application zoom au préalable. Vous pouvez vous connecter pour la 1ère session le 28 avril dès 16h45 pour tester le matériel et votre connexion.

Merci de couper les micros pendant la formation quand vous ne parlez pas. Vous pouvez aussi couper votre caméra si votre connexion est mauvaise.

Un espace de discussion existe sur la plateforme de visioconférence pour poser vos questions par écrit pendant la formation. Pour prendre la parole vous pouvez lever la main en mettant un petit plus ou appuyer sur le bouton « lever la main ».

Contact inscription :

Roxanne Mitralias, animatrice Confédération Paysanne rmitralias@confederationpaysanne.fr
06.61.71.76.25 (par sms)

Julien Melou, animateur Fadear. Tél : 01 43 63 41 50 - jmelou@fadear.org

Modalités générales

Cette formation bénéficie d'un financement du fonds de formation VIVEA 2021 pour les non salarié_e_s agricoles.



Pour les paysans_nes (non salarié_e_s) que vous soyez adhérent_e_s ou non au réseaux Confédération paysanne ou des ADEAR :

- **Coût pédagogique de la formation pris à charge pour les paysans_nes via votre fonds de formation VIVEA** qui vous sera demandé. Les contributeurs/trices VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fonds de formation. Merci de bien vérifier cela et ou de revenir vers nous avant la début de la formation, si vous avez un doute.

- **Pour les paysan_nes retraité_e_s adhérent_e_s à la Confédération paysanne/réseau des ADEAR**, la formation sera gratuite et prise en charge par la FADEAR.

- **Coût formation pour les salarié_e_s :**

175 € / 7 heures (soit 25 € / heure) à l'ordre de la Fadear, possibilité de prise en charge partielle par le fonds OCAPIAT dans la limite de leur dispositif (Boost Compétences - <https://www.ocapiat.fr/entreprises-de-moins-de-11-salaries-offre-volontaire-boost-competences/>).

- **Pour les autres situations suivant votre statut spécifique**, nous contacter en amont de la formation pour étudier les modalités financement.

- **Prise en charge intégrale des frais pour les paysans_nes (actifs/retraité_e_s) adhérent_e_s à la Confédération paysanne ou au réseau des Adear participant_e_s à la formation (indemnité de formation)** par la Fadear.



* *On vous remettra tous les documents nécessaires pour les démarches auprès de votre fonds de formation pour que vous soyez remboursés intégralement.*

Attestation de formation :

Une attestation de formation délivrée par la FADEAR vous sera fournie en fin de formation.

Bulletin d'inscription à nous renvoyer – Formation sur les OGM (Formation n°A17)

Module 1 : mercredi 28 avril, de 17h00 à 19h00

Module 2 : jeudi 29 avril, de 10h00 à 12h00

Module 3 : vendredi 30 avril, de 10h00 à 13h00

Nom Prénom :

.....

Structure :

.....

Adresse complète :

.....

Tel et E-Mail :

.....

Attentes particulières vis-à-vis de la formation :

.....

.....

.....

.....

.....